

BACCAP EN ÉTUDES DU PHÉNOMÈNE CRIMINEL

Table des matières

1. Contexte	1
2. Programmes constitutifs du BACCAP	1
3. Admission au BACCAP	3
4. Choix de cours au BACCAP	4
5. Activité d'intégration : CRI3401G Études du phénomène criminel.....	5
6. Perspectives professionnelles	6
7. Admissibilité au 2 ^e cycle (Maîtrise)	7
8. Processus de diplomation	8
9. Ordre professionnel des criminologues du Québec.....	9
10. Obtenir de l'aide et des informations :	10

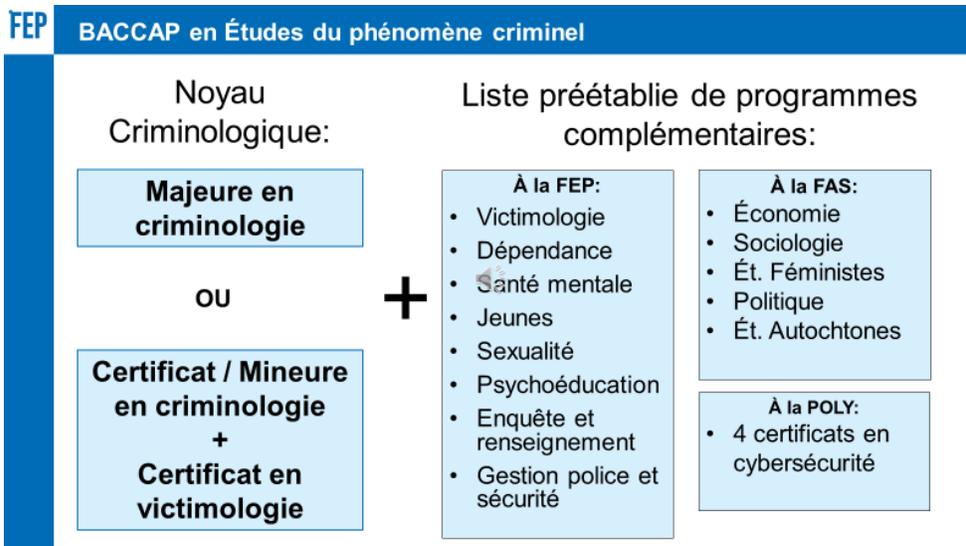
1. Contexte

Depuis plusieurs années, la création de baccalauréats par cumul avec appellation (BACCAP) est un développement majeur à la fois pour l'Université de Montréal et pour ses étudiants. Ceux-ci peuvent, en les complétant, bénéficier de plusieurs avantages non négligeables, notamment en matière d'employabilité et de reconnaissance de leur parcours académique par les milieux de pratique intéressés. En effet, les BACCAP ont pour but de refléter plus précisément la nature des études complétées par les finissants et donc d'assurer une meilleure lisibilité de leur formation par les organisations qui les embauchent.

Le BACCAP en études du phénomène criminel permet donc aux étudiants de combiner de façon cohérente divers programmes courts (p. ex : Majeure en criminologie, Certificat en victimologie, Certificat en enquête et renseignement) et d'aller chercher une expertise variée sur différents thèmes reliés à la criminologie.

De manière générale, en criminologie, les opportunités d'emploi sont très intéressantes.

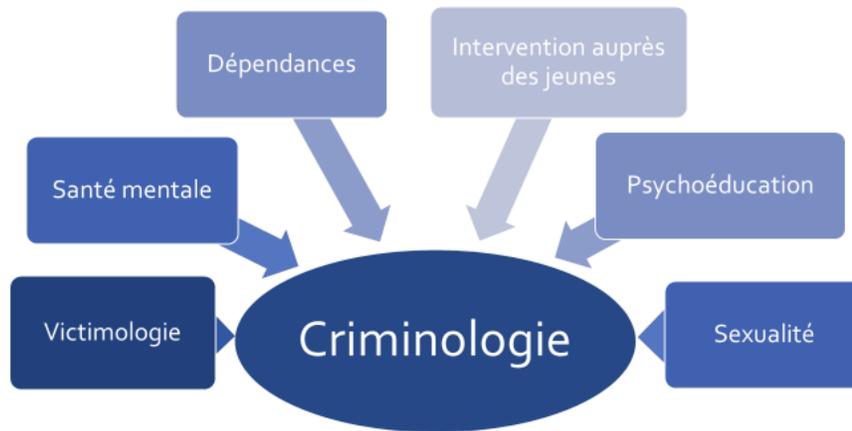
2. Programmes constitutifs du BACCAP



Pour obtenir le BACCAP en Études du phénomène criminel, l'étudiant doit satisfaire à l'une des options de la liste 1 et compléter un des certificats de la liste 2 :

Liste 1 (60 crédits) (Choisir entre deux options)	En ligne ou en classe ?
Option 1 Majeure en criminologie (60 cr.)	En classe
Option 2 Certificat en criminologie (30 cr.) OU Mineure en criminologie (30 cr.) ET Certificat en victimologie (30 cr.)	En ligne ou en classe En classe En ligne ou en classe
Liste 2 (30 crédits)	En classe
• Études autochtones	En classe
• Études féministes, des genres et des sexualités	En classe
• Science politique	En classe
• Sciences économiques	En classe
• Sociologie	En classe
• Certificat en Intervention psychoéducative	En ligne
• Certificat en enquête et renseignement	En ligne
• Gestion appliquée à la police et à la sécurité	Hybride
• Intervention auprès des jeunes	Hybride
• Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	En classe
• Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention	Hybride
• Intervention en dépendance	En ligne
• Victimologie	En ligne ou en classe
• Cyber enquête	En ligne
• Cyber fraude	En ligne
• Cyber sécurité des réseaux informatiques	En ligne

Vers l'intervention psychosociale



Vers l'analyse et la prévention



3. Admission au BACCAP

Il n'y a pas d'admission directe au BACCAP en Études du phénomène criminel. Vous devez donc vous faire admettre à chacun des 2 ou 3 programmes constitutifs. Il s'agit, en quelque sorte, d'un diplôme « post-facto » qui vous sera octroyé une fois que vous aurez complété tous les cours nécessaires.

Cela dit, nous vous recommandons d'indiquer, dès votre 1^{ère} admission, votre intention de faire un BACCAP. Cela vous permettra de bénéficier de la gratuité des frais d'admission pour les programmes subséquents constitutifs de votre BACCAP.

NB : Il est possible de suivre plus d'un programme de manière concurrente. Par exemple vous pourriez simultanément suivre des cours du Certificat en criminologie et du Certificat en victimologie si vous le souhaitez et à condition d'être admis aux deux programmes.

<https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/>

4. Choix de cours au BACCAP

FEP BACCAP en Études du phénomène criminel

Conseils pour les choix de cours

Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est conseillé de répartir les cours obligatoires du BACCAP sur plus d'un programme.

Exemple:

Certificat en criminologie	Certificat en victimologie	Certificat en enquête et renseignement
<ul style="list-style-type: none"> CRI2410G Pénologie CRI1200G La méthodologie en criminologie 	<ul style="list-style-type: none"> CRI1600G Initiation aux méthodes quantitatives 	<ul style="list-style-type: none"> CRI3401G Études du phénomène criminel

Outre les exigences relatives à chaque programme, 4 cours deviennent obligatoires pour l'obtention du grade. Nous vous recommandons donc de prévoir les cours suivants dans votre cheminement :

- CRI1100/CRI1100G/CRI1100L/CRI1100S Psychocriminologie
- CRI1050/CRI1050G/CRI1050L Sociocriminologie 1
- CRI1151/CRI1151G/CRI1151L Justice criminelle 1 ou bien le VIO2017 Victimes et institutions juridiques
- CRI1730/CRI1730G/CRI1730L Victimologie
- CRI1200/CRI1200G/CRI1200L La méthodologie en criminologie
- CRI1600/CRI1600G/CRI1600L Initiation aux méthodes quantitatives (préalable : CRI1200)
- CRI2410/CRI2410G/CRI2410L Pénologie

- **CRI3401/CRI3401G/CRI3401L** Études du phénomène criminel (Préalables : 75 crédits constitutifs du BACCAP, dont les cours CRI1200 et CRI1600)

Normalement, vous devrez suivre ces cours dans le cadre des programmes constitutifs, mais n'attendez pas trop pour faire les cours de méthodologie car le CRI1200 est préalable au CRI1600 qui est préalable au CRI3401.

Le cours **CRI2410 Pénologie** n'est présent que dans la structure de la Majeure, de la Mineure et du Certificat en criminologie, mais s'il n'a pas été suivi en criminologie, il est généralement possible de l'inscrire à titre de cours « au choix » dans un autre programme.

Attention! Les cours CRI1200, CRI1600 et CRI3401 **ne sont jamais offerts à l'été** car ce sont des cours trop chargés pour être complétés lors d'un trimestre intensif. Cela dit, ils sont offerts à tous les trimestres réguliers d'automne et d'hiver.

Notez que, comme dans tous les Bacs, le BACCAP doit comprendre **90 crédits distincts**, donc un même cours ne peut être comptabilisé dans plus d'un programme. Par exemple, si vous avez suivi le cours CRI1730G Victimologie dans le Certificat en criminologie, il vous faudra faire un cours de substitution dans le cadre du Certificat en victimologie où ce cours est obligatoire. Pour ce faire, contactez votre TGDE.

N.B. Exceptionnellement dans les cours CRI3401G Études du phénomène criminel, **la présence à la première séance du cours est obligatoire sous peine d'être désinscrit**. Veuillez donc vous inscrire au cours à l'avance et vous assurer d'être présent à la séance introductive.

5. Activité d'intégration : CRI3401G Études du phénomène criminel

CRI3401 **Études du phénomène criminel**

- Prérequis: CRI1600 + 75 crédits au BACCAP
- Travail dirigé: 5 cours + encadrement individualisé
- « Mini mémoire » de 30 pages sur un thème lié à votre BACCAP

*Plan
d'intervention*

*Programme
de
prévention*

*Analyse d'un
phénomène
criminel*



Le cours CRI3401 Études du phénomène criminel est un cours particulier, où les étudiants doivent faire un travail dirigé d'une trentaine de page sur un thème en lien avec leur BACCAP. L'étudiant sera encadré individuellement afin de produire un plan d'intervention, un projet de prévention ou l'analyse d'un phénomène criminel.

La première séance de cours sert à tout expliquer : les consignes, les attentes, les critères, les sujets, l'organisation du trimestre, ainsi qu'à discuter de vos intérêts, objectifs, etc. Il est fondamental que l'étudiant y participe. Nous avons réalisé que ceux qui ne s'y présentaient pas avait énormément de mal à suivre et constituaient un poids immense sur les épaules des enseignants. C'est la raison pour laquelle la première séance de cours est obligatoire, que les présences seront prises et que les étudiants qui ne s'y présentent pas seront désinscrits et invités à reprendre le cours ultérieurement.

Les étudiants doivent obligatoirement réussir le cours CRI3401 Études du phénomène criminel pour obtenir le BACCAP en Études du phénomène criminel. Ce cours est offert dans la plupart des programmes inclus dans le BACCAP et peut aussi être suivi comme étudiant libre après en avoir obtenu l'autorisation.

6. Perspectives professionnelles

Le BACCAP en Études du phénomène criminel ouvre plusieurs portes, mais il est très difficile de toutes les spécifier car la composition même (les mineures, majeures et/ou certificats qui le composent) aura une influence considérable sur les connaissances et compétences de l'étudiant, donc sur les débouchés possibles.

Par exemple, quelqu'un qui fait la **Majeure en criminologie** et le **Certificat en enquête et renseignement** sera habilité à faire de la recherche appliquée en criminologie, des enquêtes, de l'inspection, de la vérification, du renseignement, etc. tant dans le domaine privé (Entreprises de sécurité, grandes entreprises, grandes surfaces, etc.) que public (Ministères, Unité permanente anticorruption (UPAC), Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), etc.) et parapublic (Aéroports, hôpitaux, université, etc.) alors qu'un autre pourrait choisir le **Certificat en criminologie**, le **Certificat en victimologie** et le **Certificat en toxicomanie** (ou Santé mentale, Intervention auprès des jeunes, etc...) aura d'avantage un profil d'intervenant psycho-social et pourra œuvrer comme intervenant dans divers milieux communautaires ou institutionnels comme les Maisons de transition, les Centre de réadaptation, les Maisons d'hébergement, les Services correctionnels ou les Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS).

Il apparait donc pertinent de regarder d'un peu plus près les débouchés des divers programmes constitutifs pour se faire une idée plus précise des débouchés de votre BACCAP.

IMPORTANT : Une majorité d'emplois en criminologie n'exigent pas l'adhésion à l'Ordre, dont tous ceux qui n'impliquent pas d'actes protégés par la Loi. Il s'agit de tous les postes concernant le volet analyse, recherche, enquêtes, et une variété de postes en prévention et en intervention, notamment dans les milieux communautaires, les Centres jeunesse, le SCC, etc.

Les étudiants au BACCAP en Études du phénomène criminel peuvent faire de la prévention et de l'intervention psychosociale dans plusieurs organismes, et ce, même avant la fin du BACCAP, tant la pénurie d'employés est criante dans le domaine.

L'obtention du BACCAP permet d'occuper des postes dans divers ministères et organismes publics comme analyste, agent de recherche, enquêteur, vérificateur, inspecteur, etc.

Ce grade permet de postuler aux emplois exigeant un B.Sc. en criminologie, les Bac. en sciences sociales, et dans d'« autres domaines pertinents ».

7. Admissibilité au 2^e cycle (Maîtrise)

Finalement, les étudiants ayant complété un BACCAP en « Études du phénomène criminel » peuvent avoir accès aux études de deuxième cycle en criminologie. Par exemple, à l'Université de Montréal, ils peuvent accéder à une maîtrise avec stages en intervention, leur permettant éventuellement de faire partie de l'Ordre des criminologues du Québec, une maîtrise avec stages en analyse, plus centrée sur la recherche appliquée, ou une maîtrise avec mémoire de recherche portant sur divers aspects du phénomène criminel. Tous doivent cependant satisfaire aux conditions générales d'admissibilité qui incluent notamment : avoir obtenu au 1^{er} cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-criminologie/>

8. Processus de diplomation

FEP

Collation des grades:

Afin de souligner en beauté la fin de votre BACCAP, tous les diplômés de l'année seront invités à la Collation des grades, qui se tiendra à la fin août.



Photos de finissant.e.s:

L'AGEEFEP offre aux diplômés la possibilité de prendre des photos avec un photographe partenaire. Les invitations sont envoyées indépendamment des invitations pour la collation des grades. L'activité a lieu durant l'été pour les diplômés des trois trimestres précédents.



Pour enclencher le processus de diplomation, vous devrez en faire la demande par le biais du formulaire DIP_Bacc_par_cumul sur votre Centre étudiant. Vous *devez déposer cette demande à partir du moment où vous aurez débuté votre tout dernier cours* et jusqu'à deux ans après avoir terminé le dernier cours du dernier programme.

Le processus de diplomation suit de nombreuses étapes de validation au sein des instances de l'université. Ce processus offre une assurance quant à la qualité et à la validité du diplôme ou du grade conféré.

- Délais entre la fin du dernier cours, ou de la dernière activité pédagogique, et la réception de votre diplôme : **7 à 8 mois**

Il est possible de commander une [attestation d'obtention de diplôme](#) dès que la date d'obtention du diplôme est au dossier et est visible sur le relevé de notes non officiel. En attendant de pouvoir obtenir cette attestation, vous pouvez demander une [attestation particulière](#) qui peut confirmer que vous avez satisfait aux exigences de votre programme.

Les diplômes sont généralement envoyés par la poste, même lorsque les diplômés sont invités à leur collation des grades. Les doctorats de 3^e cycle, les baccalauréats par cumul décernés par la Faculté de l'éducation permanente ainsi que les certificats et microprogrammes décernés par l'ensemble des facultés sont acheminés uniquement par la poste.

Pour que votre diplôme soit acheminé à la bonne adresse postale, il est essentiel que l'adresse du domicile (ou de correspondance) indiquée dans votre [Centre étudiant](#) soit à jour.

<https://registraire.umontreal.ca/documents-officiels/diplomes/>

9. Ordre professionnel des criminologues du Québec

L'[Ordre professionnel des criminologues du Québec](#) (OPCQ) a officiellement été créé le 22 juillet 2015. L'adhésion à cet Ordre est nécessaire notamment pour exercer certaines activités réservées qu'ont en partage les criminologues, telles que les activités suivantes:

- 3.6.4. : Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité;
- 3.6.5. : Évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse;
- 3.6.6. : Évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- 3.6.7. : Déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergé dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation;
- 3.6.13. : Décider de l'utilisation des mesures de contention et des mesures d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.

À noter qu'entre autres, le ministère de la Sécurité publique demande que les agents de probation ou les conseillers en milieu carcéral fassent partie d'un ordre professionnel.

Bien que le BACCAP en études du phénomène criminel ne mène pas directement à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, les diplômées et diplômés détenant une expérience significative en intervention criminologique peuvent présenter une demande d'adhésion par équivalence de la formation afin d'accéder au permis de criminologue.

Vous souhaitez intégrer l'OPCQ ?

Déposez une demande d'admission en ligne : <https://ordrecrim.ca/membres/accs-profession/normes-dequivalence/>

À la suite de l'examen de votre dossier académique et après considération de vos expériences professionnelles, le comité d'admission de l'Ordre émet une recommandation quant à votre admissibilité à l'Ordre au conseil d'administration, qui a le pouvoir d'octroyer les permis de pratique. Les résultats possibles sont les suivants: admission, obtention d'un permis restrictif temporaire ou reconnaissance partielle. Dans le cas d'une reconnaissance partielle, des suggestions vous seront transmises quant à la façon d'aller acquérir les compétences et les savoirs manquants, pour éventuellement devenir membre de l'Ordre (cours supplémentaires ou expérience professionnelle). Vous pouvez donc déposer une demande d'admission par équivalence dès que vous aurez terminé votre BACCAP en Études du phénomène criminel.

Voici la liste des cours qui correspond aux compétences et savoirs requis pour être admissibles à l'Ordre. Cette liste est à titre informatif et peut évoluer dans le temps. Pour toutes questions, veuillez contacter directement l'[OPCQ](#).

- [Liste des cours de l'Université de Montréal correspondant aux savoirs et compétences requis pour l'admissibilité au permis de l'OPCQ](#)

10. Obtenir de l'aide et des informations :

Pour des questions générales relatives au BACCAP en Études du phénomène criminel :

À la FEP : fabienne.cusson@umontreal.ca ou 514.343.6111 poste 2929

À la FAS : massimiliano.mulone@umontreal.ca

Au sujet de votre dossier d'admission, de vos inscriptions, etc, adressez-vous aux technicien.ne.s à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) de votre programme actuel :

Certificat en criminologie : cri-tgde@fep.umontreal.ca

Certificat en victimologie : vio-tgde@fep.umontreal.ca

Majeure en Criminologie : marie-eve.lamoureux@umontreal.ca

Pour des questions de cheminement, des conseils en orientation dans le domaine, de débouchés, etc, adressez vous aux responsables de programmes :

Certificat en criminologie : responsable-cri@fep.umontreal.ca ou 514.343.6111 poste 2929

Certificat en victimologie : responsable-vio@fep.umontreal.ca

Majeure en criminologie : massimiliano.mulone@umontreal.ca

Pour des questions de diplomation :

Par la FEP : bachelier-tgde@fep.umontreal.ca

Par la FAS : bacc-cumul@fas.umontreal.ca